

COMMUNIQUE

Une nouvelle victoire pour les enseignants contractuels de la MGIEN

Rappelons d'abord que la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN) est une structure scolaire originale qui a pour mission de porter remède à l'échec scolaire dans sa forme ultime **en réinsérant dans un cursus scolaire qualifiant les jeunes de plus de 16 ans sortis de l'Ecole sans aucun diplôme**. Moins de 80 000 naguère, ces jeunes en déshérence de qualification sont aujourd'hui environ 180 000 chaque année ...

Or la moitié des enseignants qui sont en charge de faire fonctionner la Mission est constituée de personnels précaires ; les paradoxes de l'Education Nationale sont nombreux et celui-là est particulièrement douloureux : confier des jeunes déstabilisés socialement, au seuil de leur vie d'adultes, à des professeurs qui ne sont pas sûrs de conserver leur emploi relève d'un certain cynisme ...

Pourtant les professeurs-coordonateurs de la MGIEN, titulaires et contractuels, sont des personnels créatifs et performants en matière de pédagogie destinée à redonner confiance à des jeunes gens et des jeunes filles en perte.

Dans l'Académie de Versailles, à chaque rentrée depuis plusieurs années, les professeurs-coordonateurs contractuels doivent se battre pour être assurés de leur emploi au cours de l'année à venir. Ainsi, en 2004, ont-ils réussi à obtenir la reconduction des contrats de 12 mois, ce qui est légal mais le plus souvent détourné au gré des inspirations rectorales, ainsi que le maintien de tous les postes. **Il faut donc entrer en lutte non seulement pour garder son emploi mais aussi pour que la loi soit respectée.**

Les directives européennes prévoient de surcroît que les pays de l'Union Européenne doivent renoncer au CDD* au profit du CDI** afin de lutter contre la précarisation des travailleurs. La loi qui a été votée en France pour mettre la législation en conformité est très restrictive, ne permettant qu'à quelques centaines de personnes sur les 20 000 précaires qu'emploie l'Education Nationale d'accéder à un CDI et exclut de fait les personnels précaires de la MGIEN. Le SNCA e.i.L. avait saisi le Ministère de l'Education de cette anomalie et **la circulaire ministérielle de décembre 2005 avait élargi le bénéfice de l'accès aux CDI non seulement aux personnels contractuels de la MGIEN mais aussi à d'autres précaires de l'Education Nationale.**

Or la circulaire rectorale de l'académie de Versailles, publiée le 10 juillet dernier, est très en deçà de la circulaire ministérielle et d'une lecture ambiguë malgré les remarques

qu'avaient formulées les organisations syndicales dont le SNCA e.i.L. quand le texte n'était qu'à l'état de projet. C'est pourquoi, **depuis le 1^{er} septembre, les professeurs-coordonateurs contractuels de l'Académie de Versailles, à l'appel du SNCA e.i.L., se sont lancés dans l'action, avec détermination et courage, afin d'obtenir pour chacun d'entre eux remplissant les conditions requises un CDI en lieu et place du CDD de 12 mois qui leur était proposé et qu'ils ont refusé de signer.**

Les pressions, et mêmes les menaces, n'ont pas manqué, allant de l'avertissement que s'ils ne signaient pas leur contrat de 12 mois, ils seraient considérés comme démissionnaires et par conséquent privés de salaire, à l'annonce qu'on leur refuserait l'accès dans leurs établissements ...

Mais bien décidés à ne pas voir leurs emplois devenir des emplois jetables, nos collègues n'ont pas fléchi et ont maintenu courageusement et avec persévérance leur refus de signer le CDD que le rectorat leur proposait. Leur détermination a payé. Le 21 septembre, lors d'une réunion particulièrement tendue et éprouvante qui s'est tenue à l'Inspection Académique du Val d'Oise, nos camarades ont obtenu ce qu'ils voulaient : des CDI pour tous ceux qui répondent aux critères définis par la loi et la circulaire ministérielle. Par un courrier adressé à ses services, **le Recteur s'est en effet engagé à faire parvenir nominalement à chaque professeur-coordonateur contractuel concerné un contrat à signer de type CDI.**

Le SNCA e.i.L. estime que cette victoire doit encourager les collègues contractuels de toute la France à exiger une politique rectorale en matière d'embauche moins disparate et partant moins discriminatoire. Mais **l'objectif du SNCA e.i.L. reste la titularisation de ces collègues par la voie du concours.** Alors que le cabinet du Ministre reconnaît que depuis des années la politique de recrutement des professeurs est d'un aléatoire consternant, il serait temps de mettre en œuvre une véritable politique de recrutement permettant à tous les talents qui se sont toujours manifestés chez nos collègues non-titulaires d'obtenir ce à quoi ils ont droit : la sécurité d'emploi.

L'Ecole de la République est par ailleurs en grand danger parce que les autorités de tutelle, et cela au plus haut niveau, perdent trop souvent le sens et la mémoire de sa mission : former des citoyens et les armer pour la vie professionnelle. Il faut revenir à la source républicaine de l'Ecole, et pour cela recruter et professionnaliser les enseignants dont les futurs citoyens ont besoin. Pourquoi alors se priver de l'expérience de nos collègues contractuels qui travaillent souvent depuis de nombreuses années à diffuser un enseignement de qualité ? Nous savons, hélas, pourquoi la politique de recrutement est si incohérente : c'est qu'elle fait passer les intérêts comptables avant les préoccupations pédagogiques et civiques. **Il serait temps que la République se réinstalle à l'Ecole.**

Paris, le 22 septembre 2006

- * Contrat à Durée Déterminée
- ** Contrat à Durée Indéterminée